



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2025-2026-2027

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

QU'une séance extraordinaire portant sur l'adoption du **Plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027** aura lieu au 351 rue Turgeon, le **16 décembre 2024 à 19h15**.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le Plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

Le visionnement de la séance sera disponible dès le 17 décembre 2024 sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Hébertville, ce 3^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 3 décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier